

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES ET DES TRANSPORTS
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PROTECTION CIVILE
DIRECTION DE LA PROTECTION CIVILE DE LA WILAYA DE GUELMA
NIF/408002002023058



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES N°03 /2026 /DPCG

La direction de la protection civile de la wilaya de Guelma lance un avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales pour Projet: **Réhabilitation des structures de la protection civile de Guelma (Lots).**

Lot N° 01 : Réhabilitation de l'unité principale de la protection civile –Guelma

Lot N° 02 : Réhabilitation de poste avancé de la protection civile à centre ville de Guelma.

Lot N° 03 : Réhabilitation de l'unité secondaire de la protection civile à Hammam Debagh.

Lot N° 04 : Réhabilitation de l'unité secondaire de la protection civile à Bouchegouf.

Lot N° 05 : Réhabilitation de l'unité secondaire de la protection civile à Hammam N'bails

Aux soumissionnaires ayant un certificat de qualification et de classification professionnelle en **bâtiment comme activité principale catégorie deux (02)** et plus, en cours de validité et ayant à son actif au moins une attestation de bonne exécution d'un projet **dans le domaine du bâtiment (en équipement ou logement ou réhabilitation des structures)**. Justifié par une attestation de bonne exécution délivrée par les services contractants.

CAS DE SOUMISSION DANS LE CADRE D'UN GROUPEMENT D'ENTREPRISE

Pour justifier de l'éligibilité du soumissionnaire en groupement momentané d'entreprises, il sera tenu compte des capacités de l'ensemble des membres du groupement. A ce titre, les membres du groupement ne sont pas tenus de justifier individuellement de l'ensemble des capacités exigées, dans le cahier des charges.

Le groupement doit être impérativement solidaire et doit satisfaire à l'ensemble des capacités exigées pour le soumissionnaire seul.

Le chef de file doit être titulaire d'un certificat de qualification et classification professionnelle catégorie deux (02) ou plus avec comme activité principale « Bâtiment » et ayant réalisé au moins un projet **dans le domaine du bâtiment(en équipement ou logement ou réhabilitation des structures)**.

Les autres membres du groupement doivent être titulaires d'un certificat de qualification et classification professionnelle catégorie Un (01) ou plus avec comme activité principale « Bâtiment ». Si l'une des conditions d'éligibilité n'est pas satisfaite, l'offre sera rejetée systématiquement.

Et intéressés par le présent avis peuvent retirer les cahiers des charges auprès la direction de protection civile de la wilaya de GUELMA, sise au Route National N° 21 Guelma – Annaba – Service administration et logistique - cellule d'infrastructure -1^{ère} étage.

Les offres doivent comporter un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière qui sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention « **avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales N°03 /2026/DPCG - Projet**

A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres" »

Le dossier de soumission doit comporter :

A. Le dossier de candidature contient :

1. La déclaration de candidature dûment remplie, signée et datée.
2. La déclaration de probité dûment remplie, signée et datée.
3. Le statut pour les sociétés.
4. Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise.
5. Dans le cas d'un groupement de solidarité, le protocole (un mémorandum d'entente contraignant pour les membres constituants) doit être joint, précisant la nature du groupement et son responsable.
6. Certificat de qualification et de classification professionnelle en bâtiment comme activité principale.
7. Bilans financiers pour les trois années derniers.
8. Référence bancaire année en cours.
9. Copies des pièces justificatives des moyens matériels destinés au projet, conformément à l'article 16 ci-dessous.
10. Copies des pièces justificatives des moyens humains destinés au projet conformément à l'article 16 ci-dessous.
11. Copie d' attestation de bonne exécution des projets réalisés par l'entreprise.
12. Extrait du casier judiciaire accompagné du jugement s'il porte une mention autre que la mention «Néant».

- L'ensemble des pièces énumérées, ci-dessus, devront être ensuite insérées dans une enveloppe à part et cachetée sur laquelle ne seront portées que les mentions suivantes :

Dossier de Candidature
Relatif à : réhabilitation des structures de la protection civile de Guelma- Lot N°=
Dénomination du soumissionnaire :
Adresse du soumissionnaire

B. L'offre technique contient :

1. La déclaration à souscrire dument remplie, signée et datée ;
 2. Le mémoire technique justificatif dument renseigné, daté et signé .
 3. Délai de réalisation. (Inscrit dans la déclaration à souscrire).
 4. Le cahier des charges dument rempli, signé et daté et qui doit porter à la dernière page, la mention manuscrite « lu et accepté ».
- L'ensemble des pièces énumérées, ci-dessus, devront être ensuite insérées dans une enveloppe à part et cachetée sur laquelle ne seront portées quel les mentions suivantes :

Offre Technique
Relatif à : réhabilitation des structures de la protection civile de Guelma - Lot N°=
Dénomination du soumissionnaire :
Adresse du soumissionnaire :

C. L'offre financière contient :

1. La lettre de soumission dument remplie, signée et datée.
 2. Le bordereau des prix unitaire (BPU) dument rempli, signé et datée.
 3. Le détail quantitatif et estimatif (DQE) dument rempli, signé et datée.
- L'ensemble des pièces énumérées, ci-dessus, devront être ensuite insérées dans une enveloppe à part et cacheté et sur laquelle ne seront portées que les mentions suivantes :

Offre Financière
Relatif à : réhabilitation des structures de la protection civile de Guelma- Lot N°=
Dénomination du soumissionnaire :
A dresse du soumissionnaire :

- Le soumissionnaire devra ensuite insérer son offre dans une 4^{ème} enveloppe, cette fois-ci anonyme et cachetée, ne comportant que les mentions ci-dessous :

A Monsieur Le Directeur de la Protection Civile de La Wilaya De GUELMA
Avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales N°03 /2026/DPCG
Relatif à: réhabilitation des structures de la protection civile de Guelma
Lot N°=
«Offre à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »

Les offres doivent être déposées auprès du maître de l'ouvrage sis au siège de la direction de la protection civile Route National N° 21 Guelma – Annaba – Service administration et logistique - cellule d'infrastructure -1^{ère} étage.

La date limite de dépôt des offres est **Quinze (15) jours** à compter de la date De la 1^{ère} publication de l'avis d'appel d'offre dans le bulletin des marchés de l'opérateur public (**BOMOP, la presse, le portail des marchés publics, la presse électronique agréée**).

- Aucune offre ne doit être remise avant le dernier jour
- La date de dépôt des plis de soumission est fixée au dernier jour de préparation des offres, comme indiqué, ci-dessus, **de 8h30 à 14h00**. (si cette date coïncide avec un jour de fermeture de l'administration, le dépôt sera différé au jour ouvrable suivant).
- La date de l'ouverture des plis est fixée au même jour de dépôt des offre **à 14h 30min** au niveau du siège de la: Direction de la protection civile de la wilaya de Guelma Route nationale 21 Guelma Annaba, Les soumissionnaires sont invités à assister à la réunion publique d'ouverture des plis.
- Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant un délai de (03) mois + le délai de préparation des offres.

Le Directeur :